



FICHE TECHNIQUE

SISVAL

NETTOYANT DEGRAISSANT ALCALIN HAUTE PERFORMANCE
USAGE PROFESSIONNEL

SISVAL est une préparation à base d'une combinaison d'hydroxyde de potassium, de sels alcalins, d'additifs complexant, tensioactifs, émulseurs non ioniques.

Eléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1178 G/L ± 20 G/L
PH pur	: 14
PH à 5%	: 13.25
Réaction chimique	: ALCALINE
Aspect	: LIMPIDE
Couleur	: BLEUE
Inflammabilité	: NON INFLAMMABLE

PROPRIETES PRINCIPALES

SISVAL est miscible dans l'eau en toutes proportions, facilement rinçable, non inflammable, pouvoir complexant élevé, stable en eau de dureté élevée.

SISVAL, par sa forte réserve d'alcalinité permet la **saponification** et l'**élimination** des dépôts et agglomérats de matières organiques, huiles, souillures diverses, graisses...

SISVAL s'utilise pour le **dégraissage** des matériels, surfaces métalliques dans l'industrie, les ateliers de rénovation des gros matériels, travaux publics, engins de terrassement, gros matériel de transport routier, maritime ou ferroviaire et engins agricoles.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Selon les surfaces et matériels à nettoyer, s'utilise en solution dans l'eau, soit par trempage au bain, soit par pulvérisation par machine haute pression.
- En fonction des matériels, de la nature et de l'épaisseur des dépôts à éliminer :
 - En **bain** : diluer à raison de **1 partie pour 3 à 4 d'eau**
 - En **machine haute pression eau chaude jet de vapeur** : concentration de **0,5%** en sortie de buse, à moduler selon les matériels (effectuer une solution mère dans le bas à concentré à une concentration de 2 à 3 %)
- Rincer soigneusement les surfaces à l'eau claire.

NOTA IMPORTANT : ne convient pas pour les matériels en alliages légers, surfaces peintes sensibles aux produits alcalins.



RECOMMANDATIONS



Renferme de l'hydroxyde de potassium.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux.

<i>Matériel de protection minimum recommandé</i>			
	<i>Gants caoutchouc nitrile type gants ménage</i>		<i>Lunettes de protection à coques contre les projections de liquide.</i>

contient

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

Ne pas laisser à la portée des enfants. Refermer l'emballage après utilisation.

Ne pas mélanger avec d'autres produits, ni mettre en contact avec les produits ACIDES.

Utiliser gants de ménage, éviter le contact avec la peau, les yeux, en cas de contact, laver immédiatement pendant 15 minutes à l'eau claire.

N.B. : Dans le cas de supports fragiles, faire un essai préalable dans un endroit caché afin de déterminer concentration et compatibilité du produit avec la surface à nettoyer. Ne pas appliquer le produit concentré sur surfaces en aluminium anodisé, peintures sensibles aux produits alcalins. En cas de contact effectuer un rinçage abondant à l'eau claire.

Produit fortement ALCALIN : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits alcalins.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué. Le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.